

Wallonie : 38 justices de paix à la trappe !

« On nuit à la justice la plus proche des gens »

Le ministre de la Justice ne risque pas d'être applaudi au PS. Outre le reproche qu'il rend impossible l'accès à la justice aux personnes les plus vulnérables, la députée Özlem Özen ne digère pas la suppression de 60 sièges de justice de paix à travers le pays, 38 en Wallonie. « Le gouvernement met à mal la justice de proximité, justice à visage humain, compréhensible pour le citoyen, qui permet de trouver une solution aux conflits du quotidien », lance-t-elle.

Le PS a comptabilisé 38 sièges qui seront supprimés en Wallonie, soit plus d'un sur trois ! « La justice de paix, c'est 8 % des magistrats qui s'occupent de 40 % de toutes les affaires judiciaires. Le souci, c'est que cette décision est en totale contradiction avec la volonté politique de ces dernières années : une multitude d'initiatives ont été prises pour rapprocher la justice du justiciable, en créant des Maisons de Justice, des bureaux d'aide juridique, des services d'aide aux victimes, en simplifiant les procédures, etc. »

Ozlem Özen dénonce des critères flous

Le juge de paix est appelé à résoudre les problèmes de la vie de tous les jours : conflits entre voisins, litiges avec le syndic d'un immeuble dans le cadre d'une copropriété, incapacité d'un débiteur à payer sa dette, etc. « Plus que tout autre, il incarne une justice humaine, proche et compréhensible », explique M^{me} Özen. « C'est à cette justice de proximité qu'il est ici porté atteinte, sans égard pour les justi-

ciables les moins fortunés et dans le seul but de réaliser des économies. »

JUSQU'À 60 KM DE PLUS !

Le PS a étudié les distances supplémentaires qui s'imposeront aux citoyens des communes concernées. Les habitants de Colfontaine devront parcourir 6 km de plus pour pouvoir s'adresser à un juge de paix, ceux de Fontaine-l'Évêque 10 km supplémentaires. Ce sera plus long pour d'autres : 14 km de plus pour les gens de

Perwez, 15 pour les Tubiziens, 18 pour les justiciables de Durbuy et Houffalize, 24 pour ceux d'Enghien, 28 km pour ceux de St-Hubert. Cela devient ensuite vertigineux. Vielsalm : + 45, Amblève : + 50, Burg-Reuland : + 60 km...

Ce qui agace l'élue socialiste, c'est les critères flous qui procèdent à cette réforme. « On nous parle de fermetures de sièges pour mieux répartir le travail, mais on n'a aucun chiffre. Pour quelle raison supprime-t-on la justice de paix de Saint-Vith ? On ne sait pas, cela reste très flou. Et les juges de paix vont devenir compétents pour des dossiers d'une valeur plus importante. Ils vont récupérer les règlements collectifs de dettes... »

JUSTICE SOUS L'ARBRE

M^{me} Özen donne un dernier exemple : « On dit que là où disparaissent certains sièges, on rendra la justice sous l'arbre. Cela signifie que ces communes devront trouver un local et que les coûts leur seront renvoyés ! Mais rien n'a été concerté. Le flou, encore une fois. Cela ne risque pas de rendre plus attrayante la fonction de juge de paix. On a déjà tant de mal à en trouver... »

DIDIER SWYSEN

LES 38 JUSTICES DE PAIX QUI VONT

DISPARAÎTRE EN WALLONIE (SUR 95)

BRABANT WALLON

Perwez
Tubize

NAMUR

Rochefort
Beauraing
Gedinne
Eghezée
Couvin
Florennes
Walcourt

HAINAUT

Enghien
Lessines
Colfontaine
Dour
Charleroi 5
Fontaine-l'Évêque
Beaumont
Merbes-le-Château
Péruwelz
Comines-Warneton
Lens

LIÈGE

Saint-Vith
Saint-Nicolas
Hamoir
Hannut
Aubel
Malmédy
Stavelot
Herve

LUXEMBOURG

Messancy
Houffalize
Vielsalm
Durbuy
La-Rochelle
en-Ardenne
Bouillon
Saint-Hubert
Paliseul
Florenville
Étalle